

1. La PAC Votre parti s'engage-t-il à mettre tout en œuvre pour que la PAC nouvelle mette en place ce changement et que les aides financières accordées aux agriculteurs et éleveurs le soient majoritairement et à terme exclusivement sur base de critères écologiques et sociaux ?

Les propositions de la Commission européenne concernant la PAC post 2020 prévoient déjà des mesures visant à lutter contre le changement climatique.

La défense de nos agriculteurs et de la politique agricole commune reste une de nos priorités. L'Union européenne doit soutenir et protéger ses agriculteurs, offrir une alimentation saine et sûre à tous les Européens tout en maintenant la compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires, développer des modes de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal, ou encore assurer un revenu décent aux agriculteurs. Ce sont là les défis que l'Union européenne doit relever.

Pour le MR, la politique agricole commune ne répond plus à ses objectifs de 1962, puisqu'elle ne garantit plus les revenus des agriculteurs et que la volatilité des marchés est toujours plus forte. Elle doit redevenir le fer de lance d'une agriculture européenne cohérente et moderne, qui permette de faire valoir certaines exigences, particulièrement au niveau environnemental et sanitaire, lors de négociations de traités de libre-échange internationaux. Cette agriculture à taille humaine, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, garantissant un revenu digne pour les producteurs, nous voulons la mettre en place en Belgique comme dans toute l'Union européenne.

2. Les pesticides de synthèse PJ

Oui, nous avons sous le gouvernement actuel interdit l'utilisation de produits à base de glyphosate pour les particuliers en Wallonie. En matière de pesticides, l'objectif wallon est clair : l'utilisation de pesticides et de produits phytosanitaires sera réduite par la conjonction de mesures d'accompagnement et de restrictions, permettant à la Wallonie de valoriser une image de territoire d'excellence et parmi les plus sains d'Europe. Le Programme wallon de Réduction des Pesticides met d'ailleurs l'accent sur une gestion des espaces publics sans produits phytopharmaceutiques, par le renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines, par une protection spécifique des publics les plus vulnérables aux pesticides (enfants, femmes enceintes, malades, personnes âgées), sur la sensibilisation et la formation pour les professionnels travaillant avec les produits phytopharmaceutiques (PPP) et les alternatives aux pesticides

3. L'artificialisation croissante des espaces naturels qui perturbe fondamentalement le cycle de l'eau ?

Nous privilégions avant tout la rénovation et l'adaptation progressive de l'infrastructure routière, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. L'infrastructure existante doit être modernisée et accessible à tous les modes de déplacement. Mais il n'est pas question d'arrêter l'extension de l'habitat mais de viser à sa meilleure intégration dans son environnement.

4. Le déploiement de la 5G - Votre parti soutient-il cette demande de moratoire et est-il déterminé à appliquer ce moratoire sur le territoire national ?

Le développement de la 5G en Belgique soulève, à juste titre, de nombreuses questions. Son déploiement reste essentiel pour garantir l'évolution numérique et assurer une connectivité et une attractivité sur notre territoire. Nous souhaitons poursuivre en la matière. Toutefois, cela ne peut se faire sans prendre en considération le principe de précaution particulièrement en ce qui touche à l'impact potentiel sur la santé, l'environnement et la qualité de vie du citoyen. Conscients des risques que vous soulevez, nous souhaitons assurer cette évolution tout en poursuivant des évaluations scientifiques afin d'analyser l'impact concret de ce développement et prendre les mesures les plus adaptées.

Bien que notre pays reste bien en-dessous des normes préconisées par l'OMS, nous souhaitons une approche réfléchie en la matière. Pour le MR, il faut encourager la mise en place d'études en termes de santé-environnement à grande échelle. Il faut ainsi renforcer le droit de connaître le niveau d'exposition aux champs électromagnétiques et développer le Fonds de prévention des risques sanitaires liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques tout en assurant le déploiement.

5. Forces Nucléaires

Le MR est attaché au désarmement nucléaire ; en témoigne d'ailleurs une proposition de résolution déposée par le groupe MR et portant sur le traité de non-prolifération, adoptée au Parlement en 2015. Cette dernière vise expressément l'élimination de l'ensemble des armes nucléaires à travers un processus multilatéral, vérifiable, transparent et irréversible.

Cependant, nous souhaitons atteindre cet objectif de la façon la plus efficiente. Le respect du Traité de non-prolifération reste un élément clé de notre politique. L'affaiblissement du Traité sur la non-prolifération représenterait une atteinte à la pierre angulaire du désarmement nucléaire et à l'important pilier qu'est la sécurité internationale. L'arme nucléaire étant l'arme de dissuasion par excellence, le désarmement nucléaire ne peut être décrété. Nous n'atteindrons notre objectif de désarmement nucléaire qu'à force d'accords de désarmement juridiquement contraignants stipulant des réductions irréversibles et vérifiables. Nous plaidons dès lors pour une voie graduelle vers le désarmement nucléaire, ladite « approche progressive », que partagent une série d'autres États non dotés d'armes nucléaires.

Rappelons qu'aucun des pays détenteurs de l'arme nucléaire n'a participé aux négociations du traité d'interdiction des armes nucléaires et, sans la participation des États dotés de cette arme et sans un mécanisme de vérification cohérent, un tel traité ne mènera pas au démantèlement d'une seule arme nucléaire. Le MR estime que notre pays doit continuer à collaborer activement à l'élaboration de propositions crédibles afin de faire progresser le désarmement nucléaire de façon réaliste et pragmatique.

En ce qui concerne la présence d'armes de types B61-12 sur le territoire belge, nous constatons que le seuil d'utilisation de l'arme nucléaire se réduit dans les exercices menés par la Russie. Les États-Unis participent au système de défense de l'OTAN en mettant à disposition certaines capacités nucléaires, également en Europe. Concernant l'avenir de ces capacités, nous devons tenir compte de l'indivisibilité de la sécurité au sein de l'Alliance. Dans le climat actuel, nous estimons que des initiatives unilatérales concernant les armes nucléaires tactiques prises par quelque pays que ce soit, pourraient être contreproductives.

6. La capacité de l'innovation technologique à affronter les enjeux écologiques planétaires

Nous soutenons le développement de la technologie, de la recherche et de l'innovation pour permettre de trouver des solutions aux enjeux climatiques. L'évolution technologique et l'intelligence artificielle représentent de réelles opportunités en termes environnementaux ou énergétiques. Nous voulons toutefois agir selon le principe de précaution. A ce titre, nous souhaitons créer un centre de coordination multidisciplinaire sur l'Intelligence artificielle. Un bilan Carbone de nouveaux projets d'infrastructures devra être réalisé. Les normes doivent être harmonisées et la recherche encouragée (écoconception, recyclage, matériaux rares, aspects énergétique, santé et environnemental, etc.).